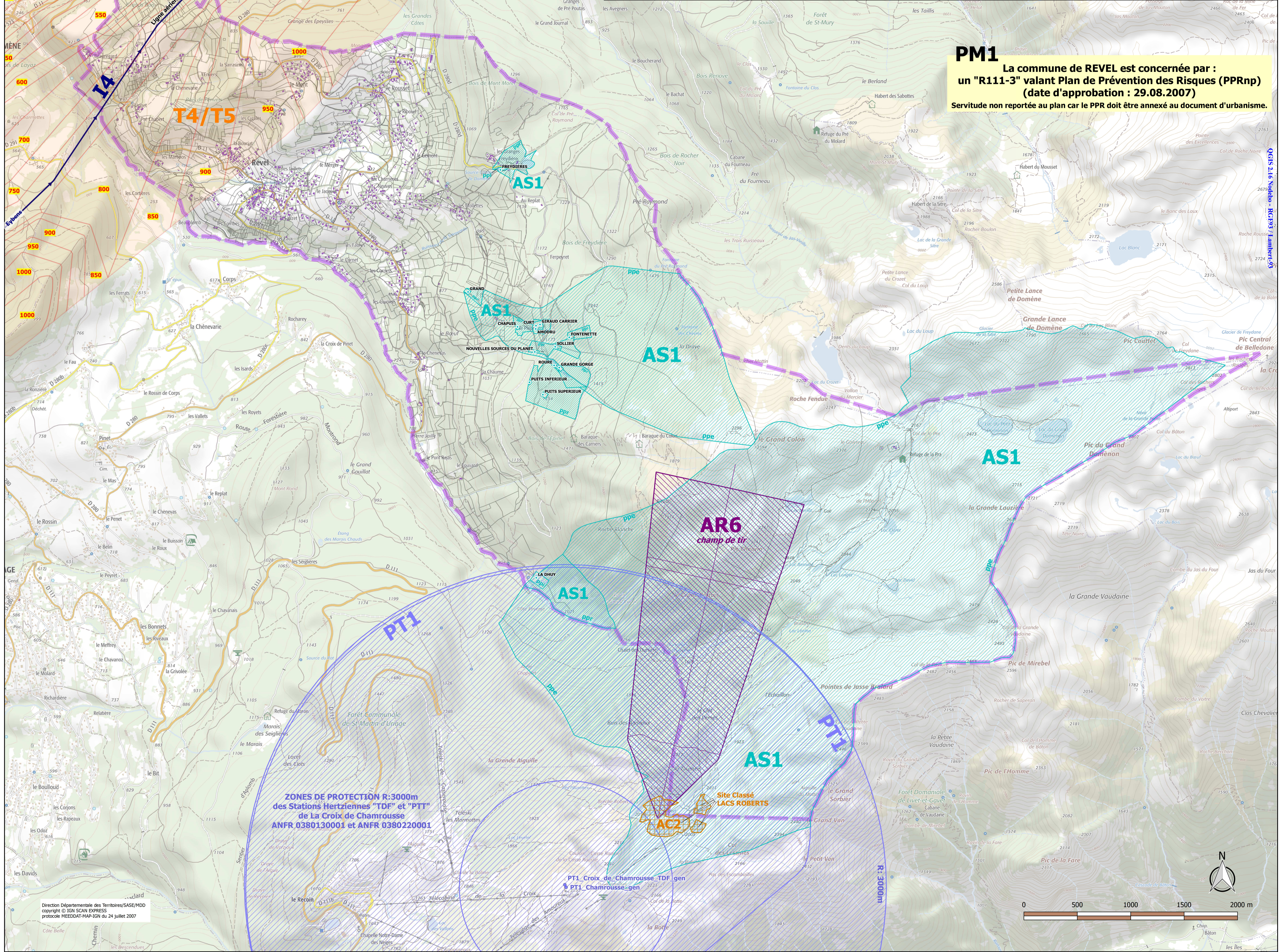


T4/T5
Dégagements de l'aérodrome de GRENOBLE-VERSOU cat.D altitudes rattachées au NGF



Légende

- AC2 Site Classé (Lacs ROBERT)
- AR6 Champ de tir de l'armée de terre
- AS1 captages
- AS1 captages : périmètres de protection immédiate
- AS1 captages : périmètres de protection rapprochée
- AS1 captages : périmètres de protection éloignée
- I4 Lignes Haute Tension
- PT1 Centres de réception (antennes)
- PT1 Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
- T5 aéroport (Grenoble-Le Versoud)
- T5 Dégagements de l'aérodrome
- Limites Revel

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
27.08.90		Mise à jour pour la révision n°1 du P.O.S
28.11.17	PM1	Carte des risques naturels élaborée en application d'un ancien arrêté "R111-3" du code de l'urbanisme, approuvé par A.P. du 25.12.1989, valant PPRnp. Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.
	TS	Mise à jour des Dégagements de l'aérodrome de Grenoble-Le Versoud cat.D. PSA approuvé par Arrêté Ministériel n° DEVA104897A du 21.02.2017.
	AR6	Ajout du champ de tir de l'armée de terre (régime extérieur approuvé par décision n°8350/EMS du 28.12.1981)
	AS1	Mise à jour générale des périmètres de captages: FREYDIÈRES, PUTS INFÉRIEUR, PUTS SUPÉRIEUR, ROURE (A.P. du 29.11.2011) CHAPUIS, FONTENETTE PLANET, SOLLIER, GRAND, GRANDE GORGE (A.P. du 05.10.2015) DHUY (A.P. du 25.03.1982)
	PT1/PT2	Suppression des périmètres de servitude sans acte d'attribution.
	AC2	Suppression Cascade de l'Ouraire, située sur Saint-Martin-d'Uriage
	I2	Suppression du périmètre des servitudes "Aménagement ROMANCHE-ISERE" projet abandonné.
		Pour info: Suppression de la servitude A1 abrogée par la Loi d'Orientation Forestière de 2001.

DEPARTEMENT DE L'ISERE
SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
38334 - REVEL

Direction Départementale des Territoires
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9
tel: 04.56.59.46.49

PM1
La commune de REVEL est concernée par :
un "R111-3" valant Plan de Prévention des Risques (PPRnp)
(date d'approbation : 29.08.2007)
Servitude non reportée au plan car le PPR doit être annexé au document d'urbanisme.

